
Dons des citoyens de la commune de Blaye, annoncés par la société révolutionnaire, qui offre des effets pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 22 ventôse an II (12 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Dons des citoyens de la commune de Blaye, annoncés par la société révolutionnaire, qui offre des effets pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 22 ventôse an II (12 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 360;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30814_t1_0360_0000_5

Fichier pdf généré le 22/01/2023

27

La société révolutionnaire de Blaye annonce à la Convention que les citoyens de cette commune ont donné, pour les défenseurs de la patrie, 60 livres de charpie, bandes et compresses, 114 chemises, 52 mouchoirs de poche, 34 paires de bas, 4 paires de souliers et autres effets, et invite la Convention à continuer ses travaux et de rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Blaye, 17 pluv. II] (2).

« Citoyens représentans,

La Société populaire de cette commune, régénérée par les représentans du peuple en séance à Bordeaux, purgée des intrigans et des fédéralistes qui la déshonoraient, est rendue à sa première dignité et n'est plus composée que d'hommes purs intégrés et de vrais révolutionnaires. Elle a écarté de son sein toutes ces âmes froides, tous ces modérés, animaux parasites qui jouissoient des bienfaits de la Révolution sans avoir rien fait pour elle et se couvroient du nom de membre d'une Société populaire comme d'une égide à l'abri de laquelle ils pouvoient impunément cacher leur égoïsme et leurs intentions criminelles.

Amis ardents de la liberté et de l'égalité, nous conservons dans nos âmes une éternelle reconnaissance pour ces braves montagnards sans lesquels nous étions sur le point de nous voir échapper le bien le plus précieux. Grâce immortelles leur soient rendues ! Fermes et inébranlables comme eux, nous aussi nous avons juré une haine implacable aux anarchistes, aux Girondins et aux fédéralistes et sommes prêts à mourir mille fois plutôt que de trahir nos sermens.

Citoyens représentans, nous avons envoyé à l'administration du district de Bourg le produit de nos offrandes destiné pour les défenseurs de la République, nous vous en remettons un état et en envoyons un pareil au Ministre de la guerre afin qu'il puisse disposer de ces objets, en faveur de nos frères d'armes.

Du haut de la Montagne, continuez à lancer vos foudres sur ceux qui voudroient porter sur l'arche sainte une main sacrilège et n'abandonnez vos travaux que lorsque vous aurez frappé de mort le dernier des tirans.

Vive la République, vive la Montagne, vive la Convention ».

RÈGNIER (*présid.*), RÈGNIER fils (*secrét.*), CLÉMANCEAU (*secrét.*), RABOLTE aîné.

28

La société républicaine de Ligueil, département d'Indre-et-Loire, fait passer à la Convention l'état de l'argenterie provenant de leur

(1) P.V., XXXIII, 219. Bⁱⁿ, 23 vent. (suppl^t) ; *Ann. patr.*, p. 1947.

(2) C 294, pl. 971, p. 25. Etat des effets (p. 24) conforme au p.-v.

ci-devant église, avec plusieurs effets pour habillement et équipement de nos braves volontaires, et engage la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Ligueil, 14 vent. II] (2).

« Citoyens représentans du peuple,

Vos inappréciables travaux, reçoivent chaque jour la plus glorieuse récompense que vos cœurs puissent désirer. La raison cy devant méconnue, se voit aujourd'hui des temples dans toute l'étendue de la République; le fanatisme est expiré; tous les cœurs sont embrasés du plus ardent républicanisme; les traitres sont tous les jours découverts, et punis; nos ennemis se désespèrent, ils se voyent abandonnés; tous les peuples admirent vos sages loix, et veulent la liberté; tous abhorrent les rois et leur tyrannie. Représentans voilà votre ouvrage, mais il n'est pas mis à fin, restez donc à votre poste pour y mettre la dernière main, et par vos soins nous donner la satisfaction de voir disparaître de dessus le globe, toutes les têtes couronnées.

C'est le vœu de tous les Français et spécialement de la Société républicaine de Ligueil, qui, comme un foible gage de son zèle et de son patriotisme, vous fait parvenir l'état des offrandes que ses membres, et autres citoyens de la même commune, par ses soins, ont fait pour les généreux et braves deffenseurs de la patrie ».

F. CHRÉTIEN (*maire*), ROBERT (*notable*).

[Etat de l'argenterie de l'église, 20 brumaire et 13 niv. II].

1° Deux bustes de vermeil, représentant St Laurent et St Louis, du poids ensemble de 39 marcs en vermeil.

2° Un encensoir, deux custodes, trois calices et leurs patènes, un ostensor, une grande croix, deux burettes, et quelques petits morceaux cassés, le tout d'argent, pesant 20 marcs et 3 onces.

3° Quatre marcs 3 onces de franges et galons d'or.

Cuivre et Etain

4° Seize chandeliers de cuivre dont huit couverts d'argent haché, ainsy qu'une petite croix.

5° Une grande croix, une petite, un encensoir, deux navettes en cuivre; pesant 100 livres le tout.

6° Onze grands chandeliers et quatre burettes d'étain.

7° Trois cloches du poids ensemble de 2600 livres et 100 livres de métal de cloches.

8° Du linge en quantité et beaucoup de chapes, chasubles et autres ornements.

[Etat des offrandes].

Chemises	89
Souliers	47 paires
Guêtres d'étoffe	22 paires
Autres de cuir	1 paire
Bas de laine	64 paires

(1) P.V., XXXIII, 220. Bⁱⁿ, 23 vent. (suppl^t).

(2) C 294, pl. 971, p. 26 à 28.